

---

# Le secteur de la viande de volaille et des œufs de l'Union européenne

---

Principales caractéristiques, défis et perspectives

---



## ANALYSE APPROFONDIE

---

EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Auteure: Marie-Laure Augère-Granier  
Service de recherche pour les députés  
PE 644.195 — Novembre 2019

Bien que le secteur européen de la viande de volaille et des œufs présente une certaine disparité tant entre pays qu'au sein d'un même État, et ce qu'il s'agisse de la taille des exploitations et des troupeaux, du rendement ou du type d'élevage, il passe pour être un des systèmes d'élevage les plus intensifs de l'Union, certaines exploitations comptant des centaines de milliers d'individus. La présente analyse vise à donner un aperçu de la structure du secteur dans l'Union et de la législation ainsi que des instruments politiques européens pertinents — des aides fournies par la PAC aux exploitants agricoles à la législation sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être animaux et la protection de l'environnement, en passant par les normes en matière de commerce et de mise sur le marché. Le présent document met l'accent sur les principaux problèmes que présente ce secteur, plusieurs d'entre eux étant liés au recours fréquent à des méthodes de production intensives et à grande échelle. Il analyse les perspectives du secteur européen et les aspects relatifs au commerce international, dont l'Union européenne (l'un des quatre plus grands producteurs de viande de volaille dans le monde) est un acteur important. Il évoque également la résolution récemment adoptée par le Parlement européen sur le bien-être animal, l'utilisation des antimicrobiens et les conséquences de l'élevage industriel de poulets de chair sur l'environnement. Le présent document fait partie d'une série de l'EPRS portant sur les différents secteurs agricoles de l'Union.

### **AUTEUR(E-S)**

Marie-Laure Augère-Granier, service de recherche pour les députés, EPRS.

Le présent document a été rédigé par le service de recherche pour les députés, au sein de la direction générale des services de recherche parlementaire (EPRS) du secrétariat général du Parlement européen.

Pour contacter les auteurs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante: [eprs@ep.europa.eu](mailto:eprs@ep.europa.eu)

### **VERSIONS LINGUISTIQUES**

Original: EN

Traductions: DE, FR

Manuscrit achevé en novembre 2019.

### **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR**

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive de l'auteure et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

Bruxelles, © Union européenne, 2019.

Crédits photo: © Vidady / Fotolia.

PE 644.195

ISBN: 978-92-846-6034-6

DOI:10.2861/733607

QA-01-19-878-FR-N

[eprs@ep.europa.eu](mailto:eprs@ep.europa.eu)

<http://www.eprs.ep.parl.union.eu> (intranet)

<http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/home.html> (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

## Résumé

La viande de volaille est le deuxième type de viande le plus produit et le plus consommé dans l'Union européenne, après la viande de porc. Le secteur avicole est connu pour constituer l'un des systèmes d'élevage les plus intensifs de l'Union européenne. Certaines exploitations comptent en effet plus de 100 000 individus. Ce système intensif se caractérise par de fortes densités d'élevage, un élevage en intérieur et l'utilisation de races à croissance rapide obtenues par sélection génétique. On estime que, au sein de l'Union, 90 % des poulets de chair sont élevés dans le cadre de tels systèmes. Cependant, les autres systèmes de production de poulets (élevage en plein air et biologique) sont en augmentation dans de nombreux pays européens. En ce qui concerne la production d'œufs, les 400 millions de poules pondeuses élevées dans l'Union produisent près de 7,5 millions de tonnes d'œufs par an.

Les producteurs de poulets et d'œufs européens sont soutenus financièrement par l'organisation commune des marchés dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), qui régleme le commerce, les normes de commercialisation et les mesures exceptionnelles de soutien en cas d'épidémies. Les producteurs peuvent également bénéficier d'un soutien à l'investissement au titre du second pilier de la PAC, grâce à diverses mesures de développement rural cofinancées par les États membres. La recherche menée dans le secteur avicole est également soutenue par des fonds de développement rural, dans le cadre du volet agricole du partenariat européen pour l'innovation.

Les secteurs de la volaille et des œufs sont régis par un certain nombre d'actes législatifs européens, qui couvrent la sécurité alimentaire, la santé publique et animale, la protection de l'environnement, les normes en matière de commerce et de mise sur le marché, ainsi que le bien-être animal tout au long du processus de production, y compris pendant le transport et lors de l'abattage des animaux. Une législation spécifique établit des règles minimales et des exigences particulières en matière de protection des poulets et des poules pondeuses.

Une grande partie des problèmes qui touchent actuellement le secteur sont liés à l'ampleur et à l'intensité de ses méthodes de production. Non seulement les fortes densités d'élevage et la croissance rapide ont une incidence négative sur le bien-être des volailles, mais la production intensive peut également nuire à l'environnement et à la santé humaine.

Sur le plan du commerce international, l'Union européenne est, avec les États-Unis, le Brésil et la Chine, l'un des quatre plus grands producteurs de viande de volaille. Sa balance commerciale est positive en termes de volume et, selon les prévisions, l'Union devrait accroître ses exportations étant donné que la demande mondiale devrait demeurer forte, notamment en Asie, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. L'Union est également le deuxième plus grand producteur mondial d'œufs, après la Chine, et un exportateur net d'œufs et d'ovoproduits.

Dans une résolution non législative récemment adoptée sur le bien-être animal, l'utilisation des antimicrobiens et les conséquences de l'élevage industriel de poulets de chair sur l'environnement, le Parlement a exprimé ses inquiétudes quant à l'application inappropriée par certains États membres de la directive sur la protection des poulets de chair et quant à l'augmentation des agents zoonotiques multirésistants dans l'élevage de poulets. Il a par conséquent invité la Commission européenne à établir une feuille de route pour promouvoir de meilleures pratiques dans l'élevage de poulets.

## Table des matières

1. Faits et chiffres sur le secteur avicole européen	1
1.1. Le secteur de la viande de volaille — production et structure	1
1.1.1. Aperçu de la production et de la consommation dans l'Union	1
1.1.2. Exploitations avicoles intensives à grande échelle	2
1.1.3. Autres types d'élevage avicole	2
1.1.4. La chaîne de production de la viande de volaille	3
1.2. Le secteur des œufs — production et structure	3
1.2.1. Systèmes d'élevage des poules	4
1.2.2. Intégration dans le secteur des œufs	5
2. Aperçu de la législation et des instruments politiques de l'Union	6
2.1. Soutien accordé au secteur avicole au titre de la PAC	6
2.1.1. L'organisation commune des marchés	6
2.1.2. Second pilier de la PAC: le financement du développement rural	7
2.2. Législation européenne dans le secteur avicole	8
2.2.1. Législation sur la production de poulets de chair	9
2.2.2. Législation sur les poules pondeuses	10
2.2.3. Autres actes législatifs	10
3. Principaux problèmes et enjeux du secteur de la volaille et des œufs	11
3.1. Conséquences des méthodes d'élevage intensif sur le bien-être des volailles	12
3.1.1. Sélection génétique des poulets de chair	12
3.1.2. Densité d'élevage	12
3.1.3. Problèmes de bien-être dans l'industrie de la production d'œufs	13
3.2. Conséquences de l'élevage intensif sur l'environnement et la santé humaine	13
3.2.1. L'utilisation élevée d'antibiotiques entraîne une résistance aux antimicrobiens	14

3.2.2. Gestion des flux de litière et de fumier _____	14
3.2.3. Autres incidences _____	15
4. Commerce de produits à base de volaille dans l'Union _____	16
4.1. Partenaires commerciaux de l'Union _____	16
4.2. Récents accords commerciaux _____	17
5. Perspectives pour le secteur _____	18
6. Position du Parlement _____	18
7. Comité européen des régions et parties prenantes _____	20
7.1. Comité européen des régions _____	20
7.2. Parties prenantes _____	20

## Liste des figures

Figure 1 — Production de viande de volaille dans l'Union européenne _____	1
Figure 2 — Principaux producteurs d'œufs dans l'Union européenne (2017) _____	4
Figure 3 — Répartition des poules pondeuses par méthode d'élevage (2018) _____	4
Figure 4 — Balance commerciale de la viande de volaille de l'Union (exprimée en milliers de tonnes PEC) _____	16
Figure 5 — Balance commerciale de la viande de volaille de l'Union (en milliers d'euros) _____	17

## Liste des tableaux

Tableau 1 — Conditions de mise sur le marché pour les autres modes de production de poulets de chair, conformément au règlement (CE) n° 543/2008 et au règlement (CE) n° 834/2007 (production biologique) _____	10
Tableau 2 — Pratiques en matière d'élevage de poulets de chair dans les principaux États membres producteurs de viande de volaille _____	11



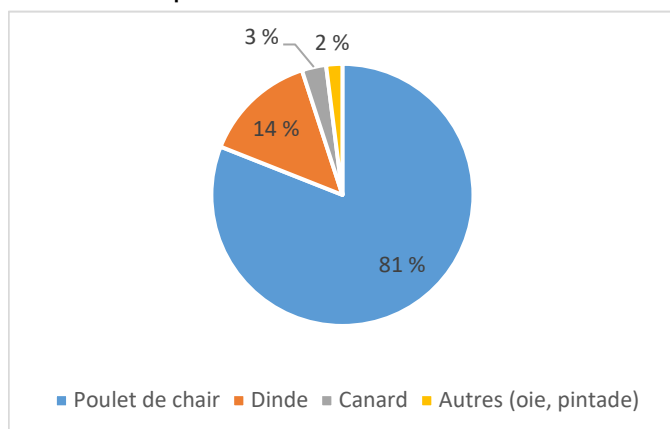
## 1. Faits et chiffres sur le secteur avicole européen

### 1.1. Le secteur de la viande de volaille — production et structure

#### 1.1.1. Aperçu de la production et de la consommation dans l'Union

L'Union européenne a produit environ [15 millions de tonnes](#) de viande de volaille en 2018, soit une augmentation cumulée de près de 3,3 millions de tonnes en 10 ans (depuis 2008). La consommation de viande de volaille dans l'Union n'ayant pas augmenté dans les mêmes proportions, l'autosuffisance de l'Union s'est elle aussi renforcée, passant de 100 % en 2008 à 106 % en 2018. À l'heure actuelle, près de 70 % de la production de viande de volaille européenne provient de six États membres seulement: la Pologne (16,8 %), le Royaume-Uni (12,9 %), la France (11,4 %), l'Espagne (10,7 %), l'Allemagne (10,4 %) et l'Italie (8,5 %). La volaille représentait [5 %](#) de la production agricole totale de l'Union en 2018 (432,6 milliards d'euros) et les œufs, 2,4 %.

Figure 1 — Production de viande de volaille dans l'Union européenne



Source des données: Commission européenne.

La production de poulets de chair est, de loin, le sous-secteur le plus important de la chaîne de production de viande de volaille, suivie de la production de dindes et de canards. La production européenne de dindes est concentrée dans les six États membres susmentionnés, qui représentent 88 % (ou 1,8 million de tonnes) de la production de viande de dinde dans l'Union. La France est, de loin, le [plus grand producteur](#) de viande de canard, représentant près de 50 % de la production totale de l'Union en 2014 (viande et foie gras principalement).

En ce qui concerne la consommation de viande dans l'Union, le poulet arrive en deuxième position, après la viande de porc. En 2018, la consommation moyenne était de [24,1 kg par habitant](#) (contre 32,5 kg pour la viande de porc et 11,0 kg pour le bœuf). La consommation de poulet [continue de croître](#) dans presque tous les États membres.

Dans le cadre des systèmes de production intensive, les poulets sont sélectionnés génétiquement pour une croissance rapide, afin d'atteindre l'objectif de 2 à 2,5 kg de poids vif en l'espace de 35 à 45 jours. Au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le taux de croissance des poulets de chair a quadruplé, principalement à cause de la sélection génétique. Les trois principales [races commerciales de poulets de chair](#) sont le Cobb, le Hubbard et le Ross. Depuis quelques années, de nombreux pays de l'Union s'intéressent de plus en plus aux [poulets de chair à croissance lente](#) (de 70 à 81 jours) (voir ci-dessous, à la section «Autres types d'élevage avicole»).

**Poulets de chair:** poulets destinés exclusivement à la production de viande.

**Reproducteurs:** animaux parentaux (mâles et femelles) conservés en vue de la ponte d'œufs à couvrir.

**Poussins:** jeunes oiseaux sur le point d'éclore ou récemment éclos.

**Poulets:** espèce de volaille la plus importante, comprenant les poules pondeuses et les poulets de chair.

**Élevage en plein air:** système d'élevage dans le cadre duquel les animaux peuvent se déplacer librement dans un champ ou sur une parcelle de terre. Dans le cas des volailles, les oiseaux peuvent donc accéder librement à une zone extérieure pendant la journée, mais sont habituellement enfermés pendant la nuit.

**Poulettes:** jeunes poules n'ayant pas atteint l'âge de ponte. Lorsqu'elles sont élevées pour la production d'œufs, les poulettes deviennent des poules pondeuses quand elles commencent à pondre des œufs, à l'âge de 16 à 20 semaines. Les poulets mâles et femelles élevés pour la reproduction sont dénommés poulettes jusqu'à l'âge de 20 semaines.

### 1.1.2. Exploitations avicoles intensives à grande échelle

Le secteur de la viande de volaille comprend l'un des systèmes d'élevage les plus [intensifs](#) de l'Union. L'élevage intensif de poulets de chair se caractérise par de fortes densités d'élevage, des taux de croissance rapide, de très grandes exploitations et un élevage en intérieur. Ce modèle d'élevage représente près de 90 % de la production de poulets de chair dans l'Union. Les principaux pays producteurs européens ont tendance à prévoir des densités d'élevage de 33 kg/m<sup>2</sup> ou plus et un âge d'abattage de 5 à 6 semaines.

Selon Eurostat, quelque [891,4 millions de poulets de chair](#) ont été produits dans plus de deux millions d'exploitations européennes en 2013. Parmi ces dernières, 19 260 exploitations ont produit au moins 5 000 poulets de chair<sup>1</sup> sur un total de 840 millions. Les exploitations ayant produit plus de 5 000 poulets de chair représentent seulement [1 %](#) de l'ensemble des exploitations de poulets de chair, mais rassemblent 93,5 % de ces animaux, tandis que les exploitations de plus de 100 000 individus ne représentent que [38 %](#) du nombre total de poulets.

En 2013, le nombre moyen de poulets produits dans les exploitations commerciales était de 43 632, mais en Tchéquie, en Roumanie, en Slovaquie et en Suède, ce nombre moyen dépassait 100 000. La Croatie, la Lituanie, Malte et la Slovénie comptaient les plus petits troupeaux. Cependant, étant donné que la structure de production varie considérablement d'un État membre à l'autre, il est probable qu'il existe à la fois de très petites et de très grandes exploitations commerciales dans chacun des États membres. Les [données d'Eurostat](#) montrent également que le nombre d'élevages de poulets de chair était extrêmement élevé en Roumanie, en Pologne, au Portugal et en Grèce, mais que, par ailleurs, ces pays concentraient 91 % des exploitations de moins de 5 000 poulets de chair.

### 1.1.3. Autres types d'élevage avicole

Outre la production habituelle de viande de volaille dans les grandes exploitations, [d'autres types de production de poulets de chair](#), ayant recours à des génotypes à croissance plus lente, sont en augmentation dans de nombreux pays européens. On estime que [2 à 5 %](#) des poulets de chair produits dans l'Union sont des oiseaux à croissance lente. Ils sont élevés dans le cadre d'une

---

<sup>1</sup> L'expression «[production commerciale](#)» fait souvent référence aux exploitations de plus de 5 000 oiseaux.



production biologique et en plein air, caractérisée par une faible densité d'élevage et par l'accès à un espace extérieur. Le nombre d'exploitations qui suivent ce modèle est limité, à l'exception de la France, qui est le plus grand producteur de viande de poulet de chair biologique ([35 %](#) de l'ensemble des volailles biologiques de l'Union). La production de volailles biologiques dans l'Union a augmenté à un rythme annuel de 13,5 % entre 2013 et 2016.

Parmi les exemples de production alternative de poulets de chair, on peut citer le «Label Rouge» en France, qui implique une race à croissance lente, une faible densité intérieure et un accès à un espace extérieur. En France, environ 12 % de tous les poulets de chair ont accès à un parcours extérieur.

À mi-chemin entre la production traditionnelle de poulets de chair et la production biologique se trouve un segment de marché intermédiaire: la production **certifiée** de poulets de chair, dans le cadre de laquelle les poulets de chair à croissance lente sont élevés en intérieur jusqu'à ce qu'ils soient âgés d'au moins 56 jours. Ces poulets sont produits en France, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, et, dans une moindre mesure, en Allemagne. Ce modèle devrait prendre de l'importance au cours des prochaines années.

On estime que dans l'Union, [90 % des poulets de chair](#) sont élevés en intérieur dans le cadre de systèmes intensifs, environ 5 % sont élevés en intérieur dans le cadre de systèmes moins intensifs, jusqu'à 5 % sont élevés en plein air et 1 % sont élevés dans le cadre de systèmes biologiques.

#### 1.1.4. La chaîne de production de la viande de volaille

La chaîne de production de la viande de volaille compte un certain nombre de maillons, de la production (reproduction, éclosion, élevage, abattage et transport) à la vente au détail en passant par l'alimentation animale. La production est [intégrée](#) ou non intégrée. Dans le premier cas, une seule société (l'intégrateur) contrôle plusieurs maillons de la chaîne de production ou l'ensemble de ces maillons. De nombreux intégrateurs confient le processus d'élevage à des producteurs distincts, qui reçoivent une rémunération fixe au titre des installations, de la main-d'œuvre et des frais variables non liés à l'alimentation. Ce modèle intégré est notamment présent en Autriche, en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni.

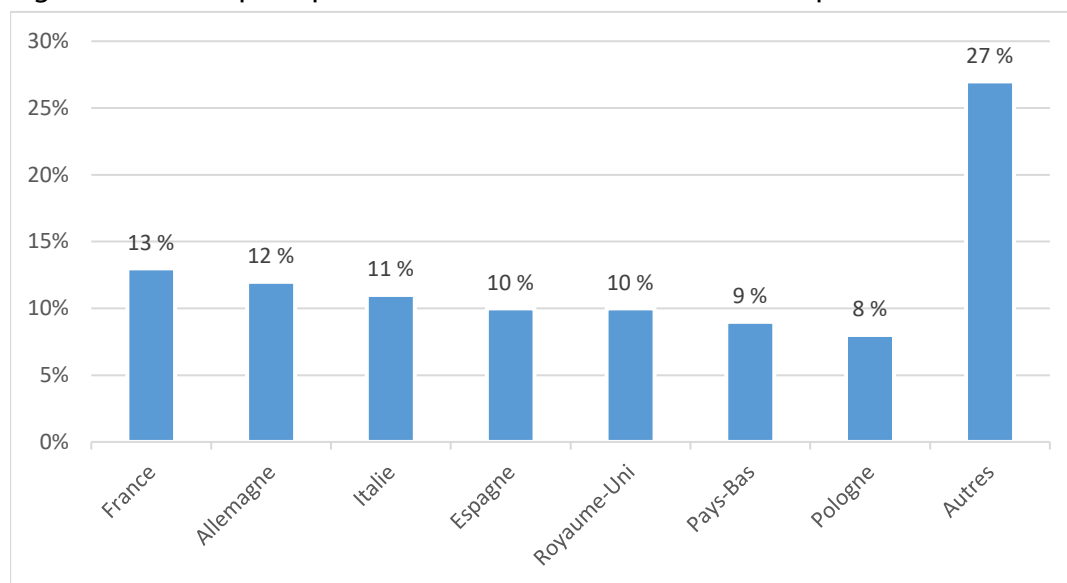
Dans le cadre de la production non intégrée, les différents maillons de la chaîne sont des entreprises indépendantes qui opèrent sur le marché. Dès lors, les éleveurs et les producteurs achètent les aliments et les oiseaux à leurs propres risques et sont directement exposés aux fluctuations du marché. La production tend à être non intégrée en Belgique, en Finlande, aux Pays-Bas, en Pologne et en Suède.

## 1.2. Le secteur des œufs — production et structure

L'Union européenne est le deuxième plus grand producteur mondial d'œufs, après la Chine, et un exportateur net d'œufs et d'ovoproduits. Elle est autosuffisante à hauteur de [105 %](#) environ.

L'Union compte plus de [400 millions de poules pondeuses](#), qui produisent plus de 7,5 millions de tonnes d'œufs par an, dont les trois quarts proviennent des sept États membres suivants: France, Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Pologne (voir figure 2). Environ 10 % de la production est constituée d'œufs à couver. La production d'œufs dans l'Union a augmenté d'environ un demi-million de tonnes entre 2010 et 2018.

Figure 2 — Principaux producteurs d'œufs dans l'Union européenne (2017)

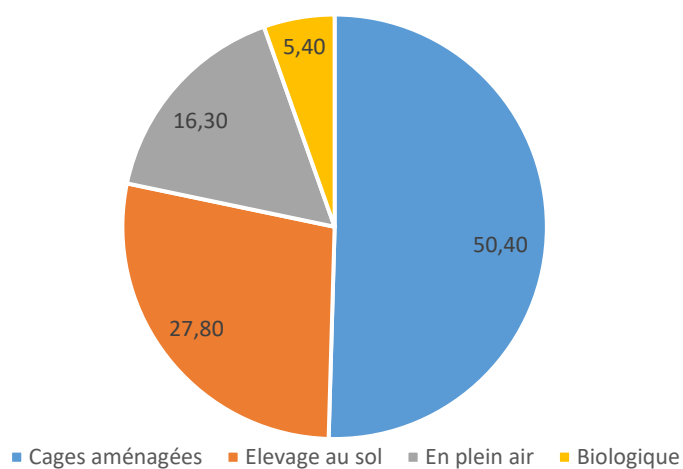


Source des données: [Commission européenne](#).

La [structure organisationnelle](#) du secteur des œufs est très différente de celle du secteur de la viande de volaille et varie considérablement d'un pays à l'autre. Il existe un lien entre les systèmes d'élevage des poules (cages aménagées ou non, comme l'élevage au sol), la taille des exploitations et le niveau d'intégration de la chaîne de production (semi-intégrée ou non coordonnée).

### 1.2.1. Systèmes d'élevage des poules

Figure 3 — Répartition des poules pondeuses par méthode d'élevage (2018)



Source des données: [Perspectives 2018-2030 de la DG Agriculture et développement rural](#).

Il existe quatre principaux systèmes d'élevage de poules pondeuses dans l'Union. En [2018](#), la moitié des poules européennes étaient élevées en cages aménagées, à savoir des cages équipées de perchoirs, de nids, de zones de grattage et de griffoirs, qui ont remplacé les cages en batterie conventionnelles, [interdites](#) par l'Union en 2012. L'autre moitié était élevée dans le cadre de systèmes de production d'œufs sans cage: systèmes d'élevage au sol, en plein air ou biologique (voir figure 3). Le système d'élevage au sol consiste en de vastes enclos avec de la litière sur le sol dans lesquels les oiseaux sont libres de leurs mouvements, dans les limites du poulailler. Les systèmes d'élevage en plein air sont

semblables aux systèmes d'élevage au sol, mais donnent accès à un parcours extérieur.

Le [Royaume-Uni, l'Irlande et l'Autriche](#) comptent la part la plus élevée de poules pondeuses élevées en plein air, tandis que le Danemark et la Suède sont les pays où la part de poules élevées selon des méthodes biologiques est la plus élevée.

### 1.2.2. Intégration dans le secteur des œufs

La chaîne de production des œufs est moins intégrée que celle de la viande de poulet de chair. Cependant, dans de nombreux États membres de l'Union, tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Pologne, la production d'œufs est largement intégrée, les grandes exploitations élevant parfois plus d'un million de poules pondeuses en cage.

De nombreux maillons de la chaîne de production sont intégrés, ce qui signifie que l'élevage de poulettes, la gestion de la ponte, l'approvisionnement en aliments, l'emballage, le traitement et la commercialisation des produits aux détaillants sont assurés par une seule société ou coopérative. Les usines d'aliments pour animaux jouent souvent un rôle important dans la production d'œufs: elles approvisionnent les producteurs en aliments et en poulettes et leur dispensent des conseils. C'est le cas en France et aux Pays-Bas. Dans la plupart des pays européens, des éleveurs indépendants de poules pondeuses supportent tous les risques liés aux variations des prix des intrants (aliments pour animaux et poulettes) et des produits (œufs).

Dans des pays comme la Grèce, le Portugal et la Roumanie, la structure de la production d'œufs n'est pas intégrée et est fragmentée.

Dans la [chaîne de production des œufs](#), les différentes activités (reproduction, éclosion, élevage et ponte) sont souvent menées dans différentes exploitations afin de prévenir la propagation éventuelle de maladies. Les élevages de poules pondeuses, en particulier les grandes exploitations, se chargent souvent des activités de classement et d'emballage des œufs précédant leur livraison au marché de détail ou de gros, aux services alimentaires (restaurants, sociétés de traiteur et établissements) et à l'industrie alimentaire.

## 2. Aperçu de la législation et des instruments politiques de l'Union

### 2.1. Soutien accordé au secteur avicole au titre de la PAC

Historiquement, le secteur avicole n'a jamais bénéficié d'un soutien direct à la production. Les producteurs qui n'ont pas de terres agricoles en tant que telles ne reçoivent aucun paiement direct au titre du premier pilier de la PAC. Cependant, comme la plupart des producteurs élèvent d'autres animaux ou cultivent des terres, ils peuvent recevoir des paiements directs. La production d'œufs n'a jamais fait l'objet de paiements couplés ni de quotas de production.

#### 2.1.1. L'organisation commune des marchés

Les secteurs de la viande de volaille et des œufs font tous deux partie de l'organisation commune des marchés (OCM), en vertu du [règlement \(UE\) n° 1308/2013](#) portant organisation commune des marchés des produits agricoles dans l'Union.

De fait, ces secteurs sont concernés par:

- 1) des règles [commerciales](#): quotas d'importation, droits à l'importation<sup>2</sup> (destinés à permettre aux opérateurs économiques européens de faire face à la concurrence des pays tiers sur le marché intérieur), licences d'importation et d'exportation permettant de contrôler les flux commerciaux;
- 2) des normes de commercialisation visant à améliorer la qualité des produits, à protéger les consommateurs et à harmoniser le marché intérieur. Le [règlement \(CE\) n° 589/2008](#) établit des normes de commercialisation applicables aux œufs vendus dans l'Union, notamment en ce qui concerne leur classement, leur étiquetage, les conditions de vie des poules et la tenue des registres. Le [règlement \(CE\) n° 543/2008](#) de la Commission établit en détail les modalités d'application des normes de commercialisation pour la viande de volaille, fixant les paramètres de contrôle de la teneur en eau et de l'étiquetage pour différentes méthodes de production. Ces deux règlements mettent en œuvre les dispositions du règlement (UE) n° 1308/2013 relatives aux normes de commercialisation;
- 3) des [informations](#) telles que le prix des œufs, le nombre de poules pondeuses, les prix de vente des poulets dans les abattoirs, etc.

En outre, l'[article 220](#) du règlement (UE) n° 1308/2013 dispose que la Commission européenne peut

#### L'organisation commune des marchés (OCM) des produits agricoles

En vertu du premier pilier de la PAC, financé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), l'organisation commune des marchés (OCM) est un ensemble de règles qui régit et organise les marchés agricoles dans l'Union. Avant l'entrée en vigueur de l'OCM unique en 2007, il existait 21 OCM distinctes, dont chacune couvrait des produits spécifiques et qui étaient toutes régies par leur propre réglementation. L'OCM actuelle couvre les interventions sur les marchés agricoles, la commercialisation des produits agricoles (par exemple les normes de commercialisation, les indications géographiques et l'étiquetage) et le fonctionnement des organisations de producteurs et des organisations interprofessionnelles. Elle établit également les règles du commerce international (licences, gestion des contingents tarifaires, perfectionnement actif et passif, etc.) et les règles de concurrence. Enfin, l'OCM couvre les mesures exceptionnelles prises en cas de perturbation du marché ainsi que le fonds de réserve prévu en cas de crise dans un secteur.

<sup>2</sup> Des droits à l'importation supplémentaires peuvent également être appliqués dans certaines circonstances [article 182 du règlement (UE) n° 1308/2013].

prendre des mesures exceptionnelles de soutien si des maladies animales<sup>3</sup> et une perte de confiance des consommateurs menacent de perturber le marché de l'Union. Ces mesures, cofinancées à hauteur de 50 % par l'Union, sont déployées uniquement si l'État membre qui les a réclamées a pris les mesures sanitaires et vétérinaires nécessaires pour éradiquer rapidement la maladie concernée<sup>4</sup>.

Le secteur avicole peut bénéficier de la **politique de promotion et d'information de l'Union**, qui vise à offrir de nouvelles perspectives commerciales aux agriculteurs européens et, de manière plus générale, à l'industrie alimentaire, ainsi qu'à sensibiliser les consommateurs à la qualité des produits européens. Un montant total de [191 millions d'euros](#) est disponible pour les programmes de promotion sélectionnés en vue d'un cofinancement européen en 2019. Par exemple, l'Union a contribué à hauteur d'environ 600 000 euros, sur un budget total de 746 000 euros, à un [programme](#) de promotion de la volaille européenne dans trois pays d'Asie du Sud-Est entre 2016 et 2018.

### 2.1.2. Second pilier de la PAC: le financement du développement rural

Le second pilier de la PAC, à savoir le soutien de l'Union [au développement rural](#), comprend un ensemble de mesures que les États membres peuvent choisir d'intégrer dans leurs programmes de développement rural au début de la période de programmation. Le soutien au développement rural est cofinancé par le budget européen (Fonds européen agricole pour le développement rural — Feader), avec un cofinancement obligatoire par les budgets nationaux/régionaux. De nombreuses mesures peuvent profiter directement ou indirectement aux éleveurs de volaille ou aux entrepreneurs:

- transfert de connaissances et actions d'information;
- services de conseil;
- systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires;
- investissements physiques;
- développement des exploitations agricoles et des entreprises;
- mise en place de groupements et d'organisations de producteurs;
- agriculture biologique;
- bien-être des animaux;
- coopération;
- gestion des risques.

#### Exemples de soutien apporté aux exploitations avicoles au titre du second pilier de la PAC

En **Slovénie**, une [exploitation familiale](#) a utilisé l'aide au développement rural pour passer de l'élevage bovin à l'élevage de dindes, en réponse à la demande du marché. Dans le cadre de la mesure d'«aide aux investissements physiques», l'Union a fourni plus d'un tiers de l'investissement total. Un nouveau poulailler équipé de deux silos-tours a été construit, ainsi qu'un réservoir d'eau pour recueillir l'eau de pluie. En conséquence, la capacité de production globale de l'exploitation a plus que doublé (atteignant 20 600 dindes élevées par an), les revenus de la famille ont augmenté et les emplois dans leur exploitation ont été sauvegardés.

En **Bulgarie**, une grande exploitation productrice d'œufs a utilisé une aide européenne (à hauteur de 656 000 euros) pour rénover et moderniser deux sites de production en 2018. Ce [projet](#) a permis d'améliorer l'efficacité énergétique et les conditions de travail dans l'exploitation ainsi que les conditions hygiéniques, vétérinaires, phytosanitaires et environnementales de la production. Il a également permis de créer deux emplois, améliorant le taux d'emploi dans une région rurale.

<sup>3</sup> À la suite de la [crise de la grippe aviaire](#) de 2005-2006, la Commission européenne a modifié les OCM de la volaille et des œufs afin d'autoriser le recours à des mesures de soutien exceptionnelles.

<sup>4</sup> En 2018, l'Italie a reçu 32,1 millions d'euros de l'Union européenne pour soutenir ses producteurs d'œufs et de volaille, qui avaient été touchés par la grippe aviaire en 2017 et en 2018.

Toujours dans le cadre de la politique européenne de développement rural, le partenariat européen d'innovation agricole ([PEI-Agri](#)) vise à renforcer la recherche et à accélérer l'innovation dans l'agriculture en rapprochant les acteurs de l'innovation: agriculteurs, conseillers, chercheurs, entreprises, organisations non gouvernementales, etc. Ces acteurs peuvent recevoir des fonds du Feader ou du programme Horizon 2020 pour leurs projets internationaux.

Les [groupes de discussion](#) du PEI-Agri recueillent des connaissances sur les meilleures pratiques dans un domaine donné, en recensant les problèmes et les perspectives. Ils font le point sur la situation de la recherche et de la pratique et mettent en avant des solutions possibles aux problèmes recensés. Ces groupes proposent ensuite des mesures innovantes, qu'ils classent par ordre de priorité. Ils font appel aux connaissances des agriculteurs, des conseillers, des entreprises et d'autres acteurs pour trouver des idées pour alimenter la recherche appliquée et mettre à l'essai des solutions sur le terrain. Deux groupes de discussion («Réduire [l'utilisation des antimicrobiens](#) dans l'élevage de volailles» et «[Nouveaux aliments](#) pour les porcs et la volaille») travaillent actuellement sur des problématiques concernant la volaille. Le premier groupe cherche des moyens de réduire l'utilisation de traitements antimicrobiens chez les volailles afin de lutter contre la propagation de la résistance aux antimicrobiens, et le second étudie de nouvelles sources et stratégies qui permettraient de réduire la pression sur les ressources naturelles tout en produisant des aliments pour les porcs et la volaille.

Le programme Horizon 2020 peut également financer la recherche et le développement dans le domaine de l'aviculture. On peut citer l'exemple du projet [Hennovation](#), qui visait à explorer la valeur potentielle de réseaux d'innovation fondés sur la pratique et réunissant des acteurs multiples au sein de l'industrie des poules pondeuses dans cinq pays. Les 19 réseaux créés, qui comprennent des exploitants agricoles, des transformateurs, des vétérinaires, des conseillers techniques, des représentants du marché et des chercheurs, se sont attaqués à deux problèmes particuliers concernant le bien-être des animaux d'élevage: le picage des plumes chez les poules pondeuses et le transport en fin de ponte. Ils ont trouvé des idées novatrices, qu'ils ont testées dans un contexte commercial.

## 2.2. Législation européenne dans le secteur avicole

Les secteurs de la viande de volaille et des œufs sont concernés par un certain nombre d'actes législatifs européens ayant un lien avec **la sécurité alimentaire, la santé publique et animale, la protection de l'environnement, les normes en matière de commerce et de mise sur le marché de la viande de volaille et des œufs, et le bien-être animal tout au long du processus de production.**

L'ensemble de la production alimentaire de l'Union est soumise à la législation alimentaire générale [[règlement \(CE\) n° 178/2002](#)], qui couvre toutes les étapes de la production, du traitement et de la distribution des denrées alimentaires. Cette législation définit un cadre global et cohérent qui permet l'élaboration d'une législation sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux tant au niveau de l'Union qu'au niveau national. Elle a également mis en place une agence indépendante chargée de fournir des conseils et un soutien scientifiques: l'[Autorité européenne de sécurité des aliments](#) (EFSA). Elle assure la protection de la vie humaine et des intérêts des consommateurs vis-à-vis des denrées alimentaires, tout en garantissant le fonctionnement efficace du marché intérieur.

Le [règlement \(CE\) n° 882/2004](#) du Conseil, quant à lui, impose aux États membres de surveiller et d'organiser des visites sur les sites de la chaîne de production alimentaire, mais aussi de donner aux inspecteurs l'autorité judiciaire leur permettant de mener des audits à tous les niveaux de la pyramide d'élevage.

La [directive 98/58/CE](#) du Conseil constitue le fondement juridique de l'Union pour la protection des animaux d'élevage («Aucun animal ne doit être gardé dans un élevage si l'on ne peut raisonnablement escompter, sur la base de son génotype ou de son phénotype, qu'il puisse y être gardé sans effets néfastes sur sa santé ou son bien-être»).

En 2016, une législation importante, la «législation sur la santé animale», a été adoptée. Le [règlement \(UE\) n° 2016/429](#) relatif aux maladies animales transmissibles établit les principes et les règles en matière de prévention et de contrôle des maladies animales chez les animaux détenus et les animaux sauvages ainsi que vis-à-vis des produits d'origine animale. Il vise également à garantir le bon fonctionnement et la sécurité du marché intérieur pour les animaux vivants et leurs produits. Ce règlement fait partie d'un ensemble de mesures proposées par la Commission européenne en 2013 afin de renforcer l'application des normes en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de la chaîne agroalimentaire.

En 2009, l'Union a adopté le [règlement \(CE\) n° 1099/2009 du Conseil](#) sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort. Ce règlement est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le [règlement \(CE\) n° 1/2005 du Conseil](#) fixe les mesures de protection des animaux, notamment des volailles, pendant le transport et les opérations annexes.

### 2.2.1. Législation sur la production de poulets de chair

La [directive 2007/43/CE](#) fixe des règles minimales relatives à la protection des poulets destinés à la production de viande. Elle vise à réduire le surpeuplement des exploitations de poulets en fixant une densité d'élevage maximale (33 kg/m<sup>2</sup>, avec des dérogations) et à garantir une amélioration du bien-être animal en imposant notamment des exigences en matière d'éclairage, de litière, d'alimentation, de bruit, d'inspections et de ventilation. Cette directive ne s'applique pas aux exploitations comptant moins de 500 poulets. Pour la première fois dans l'histoire de la législation sur le bien-être animal, le texte prévoit des «indicateurs de bien-être» qui doivent être contrôlés ou suivis à l'abattoir pour permettre aux exploitations de prendre des décisions éclairées.

Même si la règle générale prévoit que la densité d'élevage ne dépasse pas les 33 kg/m<sup>2</sup>, des densités de 39 kg/m<sup>2</sup>, voire de 42 kg/m<sup>2</sup> sont autorisées si des exigences spécifiques supplémentaires (exposées respectivement aux annexes II et V) sont satisfaites.

En ce qui concerne les [autres modes de production de poulets de chair](#) dans l'Union, les définitions et les conditions de mise sur le marché sont régies par le [règlement \(CE\) n° 543/2008](#). Quant à la production de poulets de chair biologiques, elle est régie par le [règlement \(CE\) n° 834/2007](#), qui prévoit notamment l'obligation d'utiliser des aliments pour animaux biologiques. Ces exigences sont récapitulées au tableau 1.

Tableau 1 — Conditions de mise sur le marché pour les autres modes de production de poulets de chair, conformément au règlement (CE) n° 543/2008 et au règlement (CE) n° 834/2007 (production biologique)

Système de production	Âge min. (jours)	Densité max. en intérieur (oiseaux/m <sup>2</sup> )	Accès à un parcours extérieur
Élevage en intérieur — système extensif	56	15	Non
Élevage en plein air	56	13	Oui, 1 m <sup>2</sup> par oiseau
Fermier — élevé en plein air	81	12	Oui, 2 m <sup>2</sup> par oiseau
Fermier — élevé en liberté	81	12	Oui, 2 m <sup>2</sup> par oiseau
Biologique	70 à 81	10	Oui, 2 m <sup>2</sup> par oiseau

Source: [Commission européenne](#).

### 2.2.2. Législation sur les poules pondeuses

La [directive 1999/74/CE du Conseil](#) (du 19 juillet 1999) établit les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses. Elle opère une distinction entre trois types de systèmes d'élevage. Parmi ceux-ci figure le système des cages non aménagées, qui est interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les systèmes utilisés de nos jours sont les suivants: les cages aménagées dans lesquelles les poules pondeuses disposent chacune d'une surface minimale de 750 cm<sup>2</sup>, et les systèmes alternatifs, caractérisés par une densité d'élevage ne dépassant pas neuf poules pondeuses par mètre carré de surface utilisable, avec au moins un nid pour sept poules et des perchoirs appropriés.

Indépendamment du système utilisé, toutes les poules doivent disposer d'un espace servant de perchoir, d'un nid, d'une litière permettant le picotage et le grattage et d'un accès illimité à une mangeoire.

La directive dispose également que toutes les unités de production d'œufs doivent être enregistrées auprès des autorités compétentes dans les pays européens et posséder un numéro distinctif pouvant être utilisé pour retracer l'exploitation d'origine des œufs.

Les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires de volaille vivante et d'œufs à couver sont fixées par la [directive 2009/158/CE](#) du Conseil.

Après avoir mis en place un centre pour le bien-être des porcs en 2018, la Commission européenne a créé, en octobre 2019, un [deuxième centre européen de référence pour le bien-être animal](#), dédié, cette fois-ci, au bien-être des volailles et d'autres petits animaux d'élevage. Ce centre, qui deviendra opérationnel en 2020, sera dirigé par un consortium d'instituts français, espagnols, danois et italiens. Il vise à améliorer l'application de la législation européenne sur le bien-être des poules pondeuses, des poulets de chair et des petits animaux d'élevage, y compris pendant leur transport et leur abattage. Ce centre aidera les États membres à effectuer des contrôles officiels portant sur le bien-être animal, et contribuera également à la promotion des bonnes pratiques, à la réalisation d'études scientifiques, à l'organisation de cours de formation et à la diffusion des résultats des recherches ainsi que d'informations sur l'innovation technique.

### 2.2.3. Autres actes législatifs

L'Union a adopté une législation visant à limiter la pollution de la terre, de l'eau et de l'air. La [directive «nitrates»](#), adoptée en 1991, est la principale législation environnementale qui concerne la production avicole dans l'Union. Elle vise à contrôler la pollution des eaux en empêchant les nitrates



provenant de sources agricoles de polluer les eaux souterraines et de surface et en promouvant les bonnes pratiques agricoles. Elle fait partie intégrante de la [directive-cadre sur l'eau](#).

[Décision d'exécution](#) (UE) 2017/302 de la Commission du 15 février 2017 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD), au titre de la [directive 2010/75/UE](#) du Parlement européen et du Conseil, pour l'élevage intensif de volailles ou de porcs. Cette décision concerne les exploitations comprenant plus de 40 000 emplacements pour les volailles et vise à améliorer leurs performances environnementales globales, notamment en réduisant les émissions d'ammoniac et de poussières ainsi que le bruit et les odeurs. Les exploitations de volailles de plus de 40 000 oiseaux doivent détenir un permis environnemental.

### 3. Principaux problèmes et enjeux du secteur de la volaille et des œufs

Nombre des principaux problèmes rencontrés dans le secteur de la viande de volaille et des œufs sont liés aux **méthodes**

**de production intensives et à grande échelle** qui y sont employées («production industrielle»). Les [poulets d'élevage intensif](#) sont généralement:

- élevés en intérieur, avec des densités d'élevage élevées (33 kg/m<sup>2</sup> au maximum, avec possibilité de dérogations);
- élevés en vue d'une croissance très rapide (ils atteignent leur poids de marché entre cinq et six semaines);
- inactifs, alors qu'ils passeraient normalement 15 % de leur temps en activité;
- élevés dans des poulaillers pour poulets de chair sans aucun aménagement, à l'exception des points d'alimentation et d'abreuvement ainsi que des litières.

Tableau 2 — Pratiques en matière d'élevage de poulets de chair dans les principaux États membres producteurs de viande de volaille

	PL	UK	DE	FR	NL
Densité d'élevage (majorité)	33 kg/m <sup>2</sup>	38 kg/m <sup>2</sup>	39 kg/m <sup>2</sup>	39-42 kg/m <sup>2</sup>	42 kg/m <sup>2</sup>

Source: [AgriBusiness Consulting](#).

#### Politique de l'Union sur le bien-être des animaux d'élevage

La Commission européenne travaille en étroite collaboration avec les États membres pour promouvoir le bien-être animal depuis plus de 40 ans, dans le but d'améliorer la vie des animaux d'élevage.

La législation européenne sur le bien-être animal a évolué au cours de cette période, reflétant les attentes des citoyens et les demandes du marché. En 1998, une étape importante a été franchie avec l'adoption de la [directive 98/58/CE](#) du Conseil établissant les règles générales relatives à la protection des animaux d'élevage détenus pour la production d'aliments, de laine, de peau ou de fourrure ou à d'autres fins agricoles. Ces règles, fondées sur la [convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages](#), reflètent ce que l'on appelle les «cinq libertés»: 1) l'absence de faim et de soif; 2) l'absence d'inconfort; 3) l'absence de douleur, de blessures et de maladies; 4) la possibilité d'exprimer un comportement normal; 5) l'absence de peur et de détresse.

Le protocole n° 33 du traité d'Amsterdam sur la protection et le bien-être des animaux (1997) dispose que «lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique [...] de l'agriculture [...], la Communauté et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux [...]». Le traité de Lisbonne adopté en 2009, modifiant le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles (article 13 du traité FUE). En 2012, l'Union a adopté une [stratégie](#) pour la protection et le bien-être des animaux sur une période allant jusqu'en 2015.

## 3.1. Conséquences des méthodes d'élevage intensif sur le bien-être des volailles

Une combinaison de divers facteurs influe sur le [bien-être animal](#), à savoir le patrimoine génétique, le système d'hébergement, le climat, les maladies, l'alimentation, la densité d'élevage et les éleveurs. Les études menées à ce sujet mettent en relief les conséquences négatives de l'élevage intensif sur le bien-être des animaux. L'Autorité européenne de sécurité des aliments estime, quant à elle, que les taux de croissance rapide notamment ont une incidence négative sur différents aspects du bien-être des volailles.

### 3.1.1. Sélection génétique des poulets de chair

La [sélection génétique](#) des poulets de chair est généralement axée sur la nécessité d'élever des poulets à croissance rapide et à haut rendement en viande. Il s'agit du système de production prédominant dans l'Union. De nos jours, les poulets de chair standards atteignent un poids corporel d'1,5 kg en moins de 30 jours, contre 120 jours dans les années 50. Le prix des aliments pour animaux étant le principal facteur qui influence le résultat économique de la production de viande de poulet de chair, la sélection cible un taux de conversion alimentaire (quantité d'aliments consommée pour augmenter le poids corporel d'1 kg) plus élevé. Cependant, le gain de poids corporel rapide a des conséquences négatives sur le bien-être des poulets de chair: les problèmes couramment rencontrés sont les déformations des pattes, la boiterie, l'ascite<sup>5</sup> et le syndrome de la mort subite<sup>6</sup>. Au cours des dernières années, l'accent a davantage été mis sur certains aspects non liés à la production, comme la qualité des os, l'efficacité cardiovasculaire et la résistance aux ascites.

### 3.1.2. Densité d'élevage

En raison du manque d'espace, les poulets souffrent généralement d'un manque d'exercice et ne peuvent pas exprimer leur comportement naturel (se percher, fouiller le sol pour trouver de la nourriture et prendre des bains de poussière). Cela peut augmenter la fréquence des cas de boiterie. Les poulets sont également davantage en contact avec la litière, qui, si elle n'est pas correctement entretenue, peut causer des brûlures de la pelote plantaire et des jarrets ainsi que des boursoufflures au niveau de la poitrine. Les fortes concentrations d'ammoniac dans le poulailler dues à une litière

Les citoyens européens se soucient du bien-être animal

L'[Eurobaromètre spécial 442](#), intitulé «Attitudes des Européens à l'égard du bien-être animal» (2016), montre que la majorité des citoyens européens s'informent sur la méthode de production lorsqu'ils achètent des produits d'origine animale et qu'ils sont prêts à payer davantage pour des produits issus de systèmes de production soucieux du bien-être animal. Plus de 80 % des citoyens européens estiment que le bien-être des animaux d'élevage devrait être mieux protégé qu'il ne l'est actuellement dans l'Union.

Cette attitude se reflète dans une récente [initiative citoyenne européenne](#), intitulée «End the cage age» (L'alliance pour la fin des cages). Plus d'1,6 million de citoyens européens ont ainsi signé une pétition invitant la Commission européenne à mettre fin à l'élevage des animaux en cage (la collecte de signatures a pris fin le 11 septembre 2019). Près de 170 ONG ont soutenu cette initiative.

<sup>5</sup> [L'ascite](#) est une accumulation de liquide dans la cavité abdominale et un trouble métabolique provoqué par une dilatation et une hypertrophie du cœur, entraînant une défaillance cardiaque et des modifications de la fonction hépatique.

<sup>6</sup> Le syndrome de la mort subite est la cause la plus fréquente de décès dans les troupeaux de poulets de chair. Ce syndrome touche surtout les mâles à croissance rapide.

humide peuvent entraîner des anomalies au niveau des yeux et des voies respiratoires. Les oiseaux peuvent également ressentir du stress et de la douleur lorsqu'ils sont manipulés à la fin de leur période de croissance, c'est-à-dire lorsqu'ils sont attrapés, mis en cage, transportés et abattus.

### 3.1.3. Problèmes de bien-être dans l'industrie de la production d'œufs

D'autres problèmes de bien-être concernent plus particulièrement les poules pondeuses. Dans l'industrie de la production d'œufs, les poussins mâles, considérés comme inutiles à cet égard, sont généralement tués. Dans les éclosiers, les méthodes d'abattage massif comprennent le gazage et l'écrasement à mort. Le bec des poussins femelles est généralement taillé pour éviter le [picage des plumes](#), un problème de bien-être très courant: dans les espaces confinés, les poules se picorent les plumes, ce qui peut provoquer des blessures, voire conduire à du cannibalisme.

Les poules pondeuses souffrent également d'un manque d'espace et d'exercice physique, qui entraîne des problèmes de fragilité des os. L'ostéoporose est également une conséquence du processus de sélection, qui a permis de créer des races capables de pondre beaucoup d'œufs; or, cette fonction détourne les réserves de calcium des poules vers la production d'œufs, aux dépens de l'entretien des os. Enfin, dans les exploitations commerciales, les poules sont généralement tuées lorsque leur production d'œufs ralentit («fin de la ponte»), vers l'âge de [72 semaines](#), alors que leur espérance de vie est normalement de six ans en moyenne.

#### Bien-être de la volaille: deux exemples de pratiques innovantes

Pour tenter de trouver des alternatives à l'abattage des poussins mâles, une [société allemande](#) a élaboré, en collaboration avec l'université de Leipzig, la première méthode opérationnelle de reconnaissance précoce du sexe des poussins dans les œufs de poule. Ainsi, l'élimination des poussins mâles se produit au stade embryonnaire, par la destruction des œufs (contenant un embryon mâle).

En France, une [ferme](#) offre une seconde vie aux poules pondeuses «de réforme» (poules d'élevage commercial devenues moins productives, et donc inutiles à l'industrie). Les 16 000 poules recueillies sont nourries, logées et soignées sur un domaine de 16 hectares jusqu'à ce qu'elles meurent de vieillesse. Leurs œufs sont commercialisés à un prix qui reflète ces coûts. Deux millions d'œufs ont déjà été vendus dans 700 points de vente, en France et en Belgique.

## 3.2. Conséquences de l'élevage intensif sur l'environnement et la santé humaine

### 3.2.1. L'utilisation élevée d'antibiotiques entraîne une résistance aux antimicrobiens

[Plusieurs facteurs](#) expliquent les grandes quantités d'antibiotiques utilisées dans l'industrie avicole:

- le taux de croissance rapide des poulets de chair dans les systèmes d'élevage intensifs, qui entraîne des problèmes de santé et de bien-être;
- les fortes densités d'élevage, qui entraînent des problèmes de santé et augmentent le risque de transmission de maladies;
- les concentrations élevées d'ammoniac, qui endommagent le système immunitaire des poulets et les rendent plus vulnérables aux maladies respiratoires.

Dans la plupart des pays du monde, [plus de 50 % des antibiotiques](#) jugés importants sur le plan médical pour la santé humaine sont utilisés pour les animaux d'élevage, et ce nombre atteint plus de 70 % aux États-Unis. Les antibiotiques sont administrés aux animaux à diverses fins: pour prévenir et traiter les maladies, et pour favoriser la croissance (meilleur indice de conversion).

#### Une menace pour la santé humaine et l'environnement

Il existe une corrélation entre l'[utilisation d'antibiotiques chez les animaux](#) et le développement de bactéries résistantes, comme dans le cas de l'utilisation d'antibiotiques par l'homme. D'après l'[Agence européenne des médicaments](#), l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux peut contribuer à l'émergence de bactéries résistantes qui peuvent être transmises aux êtres humains par l'intermédiaire de la chaîne alimentaire ou par contact direct.

Les antibiotiques utilisés dans l'aviculture intensive ont également des conséquences sur l'environnement. D'après les études scientifiques réalisées, on estime que [75 à 90 % des agents antimicrobiens](#) administrés aux poulets de chair sont rejetés dans l'environnement. Certains éléments indiquent que ces agents ont un effet toxique sur le sol et l'environnement aquatique (ils réduisent le nombre d'organismes vivants dans les eaux).

L'utilisation d'antibiotiques en tant que **facteurs de croissance** dans l'alimentation animale est restée autorisée dans l'Union jusqu'à fin 2005. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le [règlement \(CE\) n° 1831/2003](#) relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux a interdit l'utilisation d'antibiotiques (autres que les coccidiostatiques et les histomonostatiques) comme additifs pour l'alimentation animale. Les agents antimicrobiens sont par conséquent administrés aux poulets à titre de traitements préventifs ou curatifs. En octobre 2018, le [Parlement](#) a approuvé une nouvelle législation visant à interdire l'utilisation prophylactique (préventive) d'antibiotiques dans l'élevage, qui entrera en vigueur en 2022. Le [règlement \(UE\) 2019/6](#) du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires poursuit et renforce la lutte de l'Union contre la [résistance antimicrobienne](#).

### 3.2.2. Gestion des flux de litière et de fumier

Les exploitations comptant un nombre important d'oiseaux (jusqu'à plusieurs centaines de milliers dans l'Union) produisent d'énormes quantités de déchets. Le fumier de poulet de chair étant riche en azote, en phosphore, en potassium et en autres nutriments, il sert souvent d'engrais dans le secteur de l'agriculture. Dans les systèmes intensifs, ce fumier doit être correctement géré pour éviter la contamination de l'air, du sol et de l'eau ainsi que toute incidence négative sur la santé humaine. D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture ([FAO](#)), les

installations de stockage du fumier et l'épandage sont étroitement liés aux émissions d'ammoniac (NH<sub>3</sub>), d'oxydes d'azote (N<sub>2</sub>O) et de méthane (CH<sub>4</sub>), ces deux derniers étant des gaz à effet de serre.

Une [mauvaise gestion des déchets](#) peut causer des problèmes environnementaux et des risques pour la santé humaine, tels que:

- la pollution des eaux de surface par l'azote et le phosphore;
- des émissions d'ammoniac liées à la gestion des déchets (production, stockage, manipulation, épandage);
- la pollution des sols par des métaux lourds (arsenic, cuivre, zinc), qui peuvent se retrouver dans la chaîne alimentaire;
- la propagation d'agents pathogènes dans le sol et les ressources hydriques;
- la contamination des eaux souterraines par des résidus antimicrobiens, ce qui augmente le risque de développement de souches bactériennes résistantes aux antimicrobiens.

### 3.2.3. Autres incidences

- Dans l'élevage intensif de poulets de chair, différentes activités (comme le nettoyage des poulaillers, l'abattage de ses occupants ou la gestion de la litière) créent de la [poussière de poulet de chair](#), qui consiste en un mélange de fragments de plumes, de fèces, de peau morte, de particules alimentaires et de bactéries. L'inhalation de poussières de poulets de chair en suspension dans l'air peut entraîner des maladies respiratoires chez les oiseaux et chez l'homme.
- Les carcasses (d'oiseaux morts de maladies ou d'autres causes et qui n'ont pas été abattus) présentes dans l'exploitation peuvent présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine. Si elles ne sont pas éliminées de façon appropriée, elles peuvent transmettre des agents pathogènes au potentiel zoonotique (grippe aviaire, champignons, bactéries, parasites), générer de grandes quantités de lixiviats et autres polluants, ou attirer des animaux qui agissent en tant que vecteurs d'infection externes.
- L'élevage intensif de poulets de chair nécessite une grande consommation d'énergie en raison des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation. Cependant, certains éléments montrent que cette [consommation d'énergie](#) dépend davantage de la façon dont le poulailler a été conçu que de la nature du système d'élevage (intensif ou extensif).
- L'alimentation compte parmi les principaux éléments à prendre en compte dans l'étude des conséquences des systèmes intensifs d'élevage de poulets à chair sur l'environnement. Au sein de l'Union, le blé est la principale céréale utilisée dans l'alimentation des volailles, mais le soja est également un composant important, notamment pour les poulets de chair. Selon Eurostat, 95 % du soja utilisé dans l'Union est importé de pays tiers. Comme l'indique la FAO, la production d'aliments pour animaux, en particulier dans le cadre d'un système intensif, a une incidence majeure sur l'environnement du fait de l'utilisation intensive d'engrais minéraux, de pesticides et d'herbicides qu'implique la production végétale. Elle contribue également à la [déforestation](#), étant donné qu'il faut davantage de terres arables pour répondre à la demande en produits à base de soja.

## 4. Commerce de produits à base de volaille dans l'Union

### 4.1. Partenaires commerciaux de l'Union

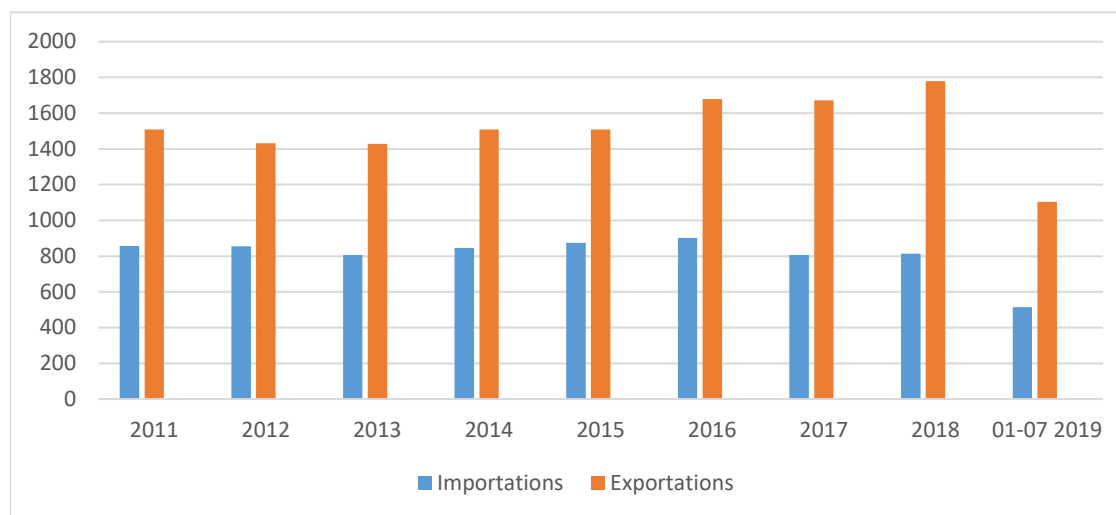
L'Union européenne est l'un des quatre plus grands producteurs de viande de volaille dans le monde, avec les États-Unis, le Brésil et la Chine. La production et la consommation de viande de volaille sont en augmentation constante depuis de nombreuses années dans l'Union et dans le monde entier, la viande de volaille présentant de nombreux avantages par rapport aux autres types de viande<sup>7</sup>. De manière générale, la demande de viande [augmente](#) dans le monde en raison de la croissance démographique, de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation. Le secteur avicole contribue notablement à la sécurité alimentaire et à la nutrition en fournissant de l'énergie, des protéines et des nutriments essentiels aux êtres humains.

Les principaux pays importateurs de l'Union sont le Brésil, la Thaïlande, l'Ukraine, le Chili et la Chine. En 2018, l'Union a importé [813 000 tonnes](#) de viande de volaille (poids équivalent carcasse — PEC).

En 2018, les principales [destinations des exportations](#) de l'Union étaient l'Afrique du Sud, le Bénin, le Ghana, l'Arabie saoudite, Hong Kong, l'Ukraine et les Philippines; ces exportations s'élevaient à 1,78 million de tonnes (PEC). L'Union se montre généralement souple en matière d'exportation, tant au niveau des destinations que des produits.

Le commerce international des œufs est relativement faible par rapport à celui de la viande de volaille, principalement du fait qu'il est impossible de les congeler pour les transporter sur de longues distances.

Figure 4 — Balance commerciale de la viande de volaille de l'Union (exprimée en milliers de tonnes PEC)

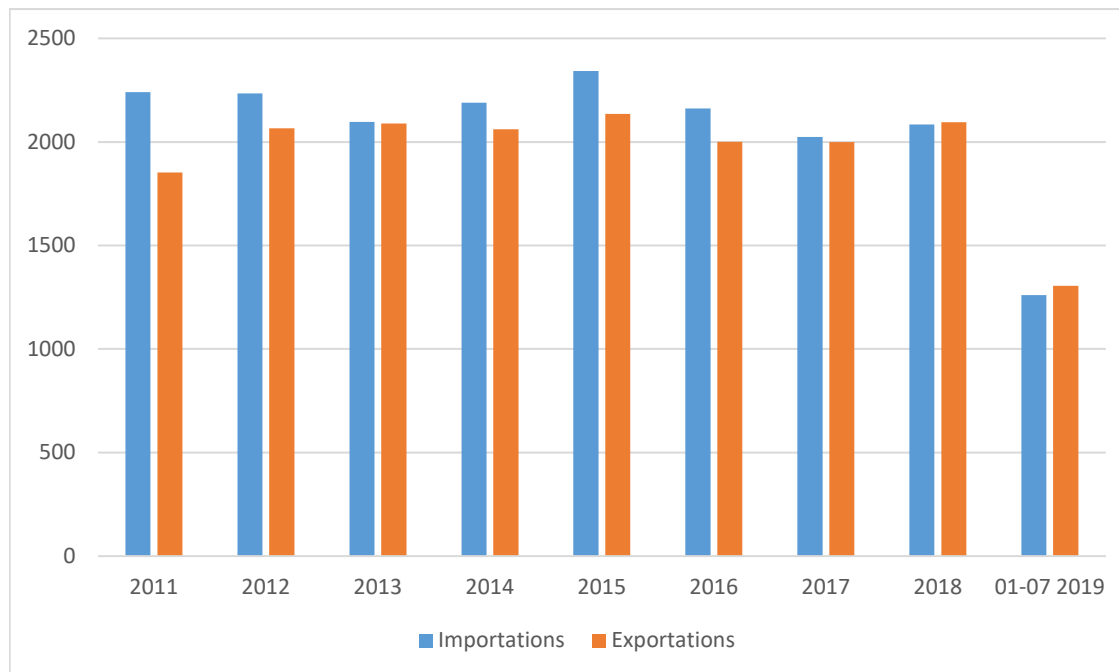


Source des données: [Commission européenne](#).

<sup>7</sup> D'après le [rapport de la Commission européenne](#) sur les perspectives agricoles concernant les marchés et les revenus dans l'Union sur la période 2018-2030, ces avantages sont les suivants: la production avicole est abordable, pratique, ne compte pas de restrictions religieuses limitant la consommation, jouit d'une image saine, engendre des émissions limitées de gaz à effet de serre, implique des coûts de production réduits ainsi qu'une durée d'élevage courte et requiert des investissements moins importants.

La figure 4 montre un important excédent de la balance commerciale de l'Union pour la volaille (en volume). Si l'on considère la valeur des produits échangés, les importations et exportations de l'Union sont presque équilibrées (figure 5) en raison du fait que l'Union importe des produits à forte valeur ajoutée, y compris des préparations à base de viande de poitrine et de volaille, et exporte des découpes dont la valeur moyenne est nettement inférieure.

Figure 5 — Balance commerciale de la viande de volaille de l'Union (en milliers d'euros)



Source des données: [Commission européenne](#).

## 4.2. Récents accords commerciaux

L'[accord de principe UE-Mercosur](#) sur le volet commercial de l'accord d'association UE-Mercosur, conclu le 28 juin 2019, prévoit un contingent tarifaire pour la volaille de 180 000 tonnes (PEC) en franchise de droits, subdivisé à hauteur de 50 % en produits désossés et de 50 % en produits non désossés. Ce volume sera mis en place progressivement, en six tranches annuelles égales.

Les relations commerciales entre l'Union et l'Ukraine, dans la [zone de libre-échange approfondi et complet](#) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ont récemment été mises à mal par un problème lié aux importations dans l'Union de produits avicoles ukrainiens. Des exportateurs ukrainiens ont en effet contourné les [contingents tarifaires](#) imposés pour certaines découpes de poulet en créant un nouveau type de découpe de volaille, ce qui a conduit à une augmentation significative de la part de ces produits dans les importations vers l'Union. En mars 2019, l'Union et l'Ukraine ont négocié une solution consistant en une modification des préférences commerciales en matière de viande de volaille et de préparations à base de viande de volaille prévues dans l'accord d'association entre les parties. Le 5 novembre, la commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen a émis un avis favorable sur le projet d'accord. Celui-ci a ensuite été approuvé, à une large majorité, par les membres de la commission du commerce international du Parlement européen (le 7 novembre 2019). Le 26 novembre, le Parlement a voté en plénière [en faveur](#) de la conclusion de l'accord par le Conseil au nom de l'Union.

## 5. Perspectives pour le secteur

D'après le rapport de la Commission européenne sur les [perspectives à moyen terme](#) (2018), la production et la consommation de viande de volaille dans l'Union devraient augmenter de près de 4 % entre 2018 et 2030. La consommation de viande de volaille, qui a augmenté rapidement dans l'Union au cours de la dernière décennie, a atteint 24,8 kg par habitant en 2018. Elle devrait poursuivre son augmentation, bien qu'à un rythme plus lent, au cours des dix prochaines années.

L'augmentation de la production devrait être plus marquée dans les États membres qui ont adhéré à l'Union à partir de 2014 (+ 0,8 %), principalement en raison de gains de productivité et d'investissements soutenus en Hongrie, en Pologne et en Roumanie. Dans un contexte de relative stabilité des prix des aliments pour animaux au cours de la période 2018-2030, la forte demande européenne et mondiale devrait favoriser l'augmentation de la production totale européenne, qui devrait atteindre 15,5 millions de tonnes d'ici 2030.

L'Union verra également ses exportations augmenter étant donné que la demande mondiale devrait demeurer forte et progresser à un rythme d'1,3 % par an au cours de la période considérée. La demande d'importations supplémentaires proviendra principalement d'Asie, mais également d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient. Une hausse notable de la demande est également prévue en Amérique du Sud et dans les pays des Caraïbes.

Les prix de la viande de volaille dans l'Union devraient se maintenir aux niveaux actuels au cours des premières années de la période 2018-2030. Ils devraient ensuite diminuer lentement sous l'effet d'une concurrence accrue (principalement de la part des États-Unis et du Brésil), pour atteindre environ 1 860 euros par tonne d'ici la fin de la période considérée.

Les importations de viande de volaille dans l'Union ont diminué entre 2017 et 2018 en raison des restrictions visant les arrivées en provenance du Brésil, restrictions dues aux défaillances détectées dans le système brésilien d'inspection de la sécurité alimentaire. Ces importations ont été en partie remplacées par des arrivages provenant d'Ukraine, de Thaïlande et du Chili. De manière générale, en 2018, les importations ont augmenté d'1,5 % d'une année sur l'autre et devraient augmenter de 2 % en 2019 en raison d'une utilisation accrue des contingents disponibles.

Au niveau mondial, selon les [perspectives agricoles](#) 2019-2028 de l'OCDE et de la FAO, la volaille conservera sa position dominante dans la production de viande, représentant près de la moitié de toute la viande supplémentaire qui sera produite au cours de la prochaine décennie. Ses cycles de production courts permettent aux producteurs de répondre sans tarder aux signaux du marché et d'améliorer rapidement la santé, la génétique et les pratiques en matière d'alimentation des animaux.

## 6. Position du Parlement

Dans une récente [résolution](#)<sup>8</sup> non législative sur le bien-être animal, l'utilisation d'antimicrobiens et les conséquences de l'élevage industriel de poulets de chair sur l'environnement, le Parlement s'est inquiété du fait que seuls deux tiers des États membres ont correctement mis en œuvre la [directive](#)

---

<sup>8</sup> [Résolution du Parlement européen](#) du 25 octobre 2018 sur le bien-être animal, l'utilisation des antimicrobiens et les conséquences de l'élevage industriel de poulets de chair sur l'environnement [2018/2858(RSP)].



[2007/43/CE](#) fixant des règles minimales relatives à la protection des poulets de chair, ainsi que de la prédominance de densités d'élevage supérieures à la limite générale de 33 kg/m<sup>2</sup> dans de nombreux endroits. Le Parlement est également préoccupé par l'augmentation des agents zoonotiques multirésistants typiquement présents dans l'élevage de poulets de chair.

Dans sa résolution, il a souligné que la protection du bien-être animal est en soi une mesure préventive puisqu'elle contribue à réduire le risque de maladie chez l'animal et, partant, le recours aux antimicrobiens et à obtenir des résultats de production souvent plus élevés.

Le Parlement a par conséquent invité la Commission à définir une feuille de route pour soutenir et promouvoir activement de meilleures pratiques d'élevage des poulets de chair, et à favoriser les politiques encourageant l'adoption d'autres systèmes d'élevage de poulets de chair ainsi que le recours à des méthodes et/ou à des races traditionnelles qui permettent d'améliorer le bien-être. Il a également recommandé à la Commission d'établir une méthode européenne d'étiquetage de la viande de volaille et de proposer une législation sur l'étiquetage obligatoire de l'origine des viandes importées présentes dans les produits transformés dans la vente au détail et les services de restauration et de traiteur.

Pour garantir des conditions de concurrence loyales et équitables aux producteurs de l'Union, le Parlement a demandé à la Commission de s'assurer que la viande de poulet ainsi que les produits et préparations à base de viande importés ont été produits conformément aux normes de l'Union en matière d'environnement, de sécurité des aliments et de bien-être animal, et en matière sociale. Il a également demandé à la Commission de renforcer les contrôles aux frontières en ce qui concerne la viande de volaille importée de pays tiers afin de s'assurer que ces importations sont conformes à la législation de l'Union sur le bien-être animal, la sécurité alimentaire et l'environnement.

L'[intergroupe](#) du Parlement sur le bien-être et la protection des animaux rassemble des députés de différents groupes politiques et sert de plateforme d'échange sur le bien-être animal. Il examine de nombreuses questions relatives à la protection des animaux et sensibilise aux questions de conservation au niveau mondial. Cet intergroupe organise des réunions mensuelles au cours desquelles des experts, des parties prenantes, des rapporteurs et des membres de la Commission européenne et des États membres échangent leurs points de vue sur diverses questions relatives au bien-être animal. Il a joué un rôle de premier plan dans plusieurs initiatives importantes. En 2017, il a créé un groupe de travail dont le principal objectif était de soutenir et de promouvoir l'[initiative citoyenne européenne](#) «[End the Cage Age](#)».

## 7. Comité européen des régions et parties prenantes

### 7.1. Comité européen des régions

Un avis sur la [réforme de la PAC](#) adopté par les membres du Comité des régions (CdR) au cours de sa session plénière de décembre 2018 a réclamé qu'il soit mis fin à la pratique de l'élevage des oiseaux et des animaux en cage en Europe. Le Comité a fait valoir que, pour répondre aux inquiétudes concernant le bien-être animal, mais aussi la santé publique (antibiotiques), il est impératif de passer à des modes de production plus extensifs, évitant l'utilisation de cages, d'ici à 2027.

### 7.2. Parties prenantes

L'association [AVEC](#) (association des transformateurs de volaille et du commerce de la volaille dans les pays européens) est le porte-parole du secteur de la viande de volaille de l'Union. Ses membres sont des organisations nationales qui représentent les transformateurs de volaille et le commerce de la volaille dans 15 États membres. Les membres de l'AVEC représentent 95 % de la production de viande de volaille dans l'Union.

Selon l'AVEC, la conformité de la viande de volaille importée de pays tiers avec la législation européenne sur la sécurité alimentaire, la santé animale, l'environnement et le bien-être animal est une nécessité absolue. L'association rappelle de récents cas de grave violation des règles européennes et réclame un contrôle plus strict de l'ensemble des importations de viande de volaille provenant de pays tiers.

Selon le [rapport annuel 2018](#) de l'AVEC, les producteurs européens de viande de volaille estiment que les consommateurs devraient avoir un meilleur accès aux informations sur l'origine de la viande, en particulier lorsqu'elle est importée de pays tiers. C'est la raison pour laquelle l'AVEC préconise l'étiquetage obligatoire de tous les produits contenant plus de 25 % de viande de volaille avec la mention «UE» ou «pays tiers», ainsi que le nom du pays tiers dont la viande provient.

En juillet 2019, l'AVEC a vivement [critiqué](#) l'issue des négociations de l'accord commercial UE-Mercosur, déclarant que le secteur européen de la viande de volaille avait été sacrifié, compte tenu du quota de 180 000 tonnes de viande de volaille qui seront importées en franchise de droits des pays du Mercosur.

«[Compassion in world farming](#)» est un mouvement mondial opérant depuis le Royaume-Uni. Il s'oppose à l'élevage industriel et cherche à mettre fin à la souffrance des animaux d'élevage. Il a dirigé plusieurs campagnes, dont la pétition «End the cage age». En ce qui concerne les volailles, le mouvement dénonce les conditions dans lesquelles les oiseaux sont élevés, transportés et abattus dans les élevages industriels et plaide en faveur de méthodes d'élevage plus douces. Sa stratégie générale repose sur trois objectifs principaux: 1) faire reconnaître qu'une action mondiale est nécessaire pour mettre fin à l'élevage industriel et réduire la consommation globale de viande en faveur d'une agriculture post-industrielle, 2) faire évoluer la législation pour obtenir de meilleures normes en matière de bien-être animal grâce à des campagnes et à des actions militantes, et 3) promouvoir de meilleures normes en matière de bien-être animal dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale, en travaillant avec les entreprises de l'industrie alimentaire.

## Références

Agribusiness Consulting, «[Intensive broiler farming in the EU: impact on the environment, human health and animal welfare](#)», rapport final, 2018.

Giner Santonja G., Georgitzikis K., Scalet B. M., Montobbio P., Roudier S., Delgado Sancho L., «[Best Available Techniques \(BAT\) Reference Document for the Intensive Rearing of Poultry or Pigs](#)», rapport du Centre commun de recherche, 2017.

Hiemstra S.J., Ten Napel J., «[Study on the impact of genetic selection on the welfare of chickens bred and kept for meat production](#)», rapport final, 2013.

van Horne P.L.M., «[Competitiveness of the EU poultry meat sector, base year 2017](#)», comparaison internationale des coûts de production, Wageningen Economic Research, rapport de 2018, p. 116.



---

Bien que le secteur européen de la viande de volaille et des œufs présente une certaine disparité tant entre pays qu'au sein d'un même État, et ce qu'il s'agisse de la taille des exploitations et des troupeaux, du rendement ou du type d'élevage, il passe pour être un des systèmes d'élevage les plus intensifs de l'Union, certaines exploitations comptant des centaines de milliers d'individus. Le présent document vise à donner un aperçu de la structure du secteur dans l'Union et de la législation ainsi que des instruments politiques pertinents — des aides fournies par la PAC aux exploitants agricoles à la législation sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être animaux et la protection de l'environnement, en passant par les normes en matière de commerce et de mise sur le marché. La présente analyse met l'accent sur les principaux problèmes que présente ce secteur, plusieurs d'entre eux étant liés au recours fréquent à des méthodes de production intensives et à grande échelle. Une attention particulière est également accordée aux perspectives du secteur et aux aspects relatifs au commerce international, l'Union étant l'un des quatre plus grands producteurs de viande de poulet dans le monde, ainsi qu'à la résolution récemment adoptée par le Parlement européen sur le bien-être animal, l'utilisation des antimicrobiens et les conséquences de l'élevage industriel de poulets de chair sur l'environnement. Le présent document fait partie d'une série de l'EPRS portant sur les différents secteurs agricoles de l'Union.

---

Publication du Service de recherche pour les députés  
EPRS | Service de recherche du Parlement européen

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.



PE 644.195  
ISBN 978-92-846-6034-6  
doi:10.2861/733607